

4 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

ANNEXE : INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EFFECTIFS, AUX DEPENSES DE PERSONNEL ET A LA DUREE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL (conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

1- La structure des effectifs

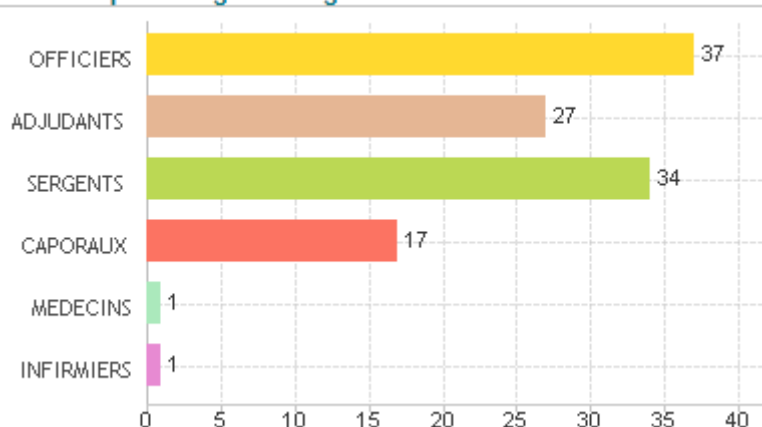
Evolution des effectifs du SDIS de la Mayenne au 1 ^{er} janvier	2017	2018	2019	2020	2021
PATS budgétés	46	46	48	45	45
PATS pourvus	45	45	45	45	44
SPP budgétés	115	115.5	116	117	117
SPP pourvus	113	113	113	115	115
TOTAL budgétés	161	161.5	164	162	162
TOTAL réels	158	158	158	160	159

Hormis un pic en 2019, les effectifs budgétés au 1^{er} janvier de l'année restent stables sur la période. Un effort a été fait pour pourvoir les postes vacants en 2019 et 2020. En 2021, les effectifs au 1^{er} janvier restent stables par rapport à 2020.

Les orientations budgétaires 2022 ont été estimées sur la base d'un effectif constant en prenant compte quatre créations éventuelles de postes dans le cadre de la suppression des SPP logés et du passage au système de commandement unifié 18-112 et au Réseau Radio du Futur.

1.1 Les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) – Chiffres au 1^{er} septembre 2021.

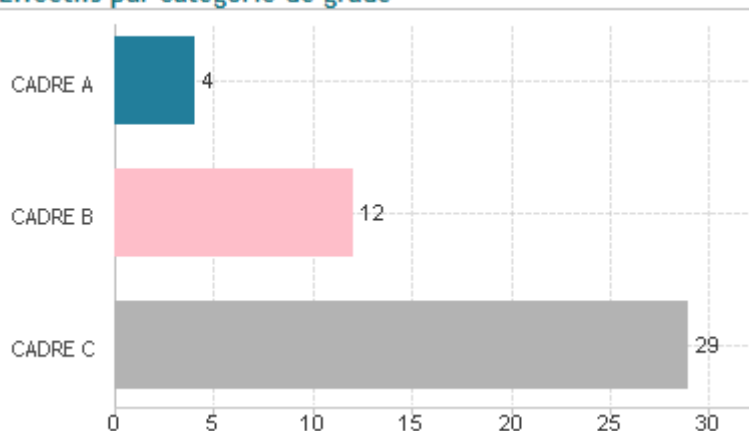
Effectifs par catégorie de grade



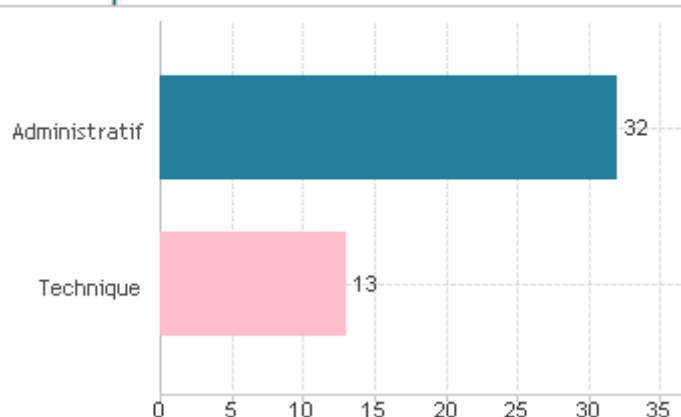
Les effectifs SPP pourvus sont légèrement supérieurs au 1^{er} janvier à 116 (115.5 ETP) soit +1. Entre 2020 et 2021, on constate que les postes de sous-officiers (+1 sergent, +1 adjudant) et d'officiers (+3) ont augmenté alors que les postes de caporaux ont diminué (-2). Ces évolutions sont la conséquence de la réforme de la filière.

1.2 Les personnels administratifs et techniques (PATS) permanents - Chiffres au 1^{er} septembre 2021

Effectifs par catégorie de grade



Effectifs par filière



45 PATS sont présents au 1^{er} septembre 2021, soit deux de plus qu'en 2020.

Dont 4 agents contractuels affectés sur des emplois permanents:

- Chef service Parc Roulant
- Chargé de communication
- Ingénieur informatique
- Assistante de gestion administrative carrières et rémunération

Un agent contractuel est affecté sur une mission temporaire.

A noter : 2 agents en temps partiel à 80 % sur autorisation soit 1 de plus qu'en septembre 2021.

1.3 Le personnel non permanent

Le SDIS emploie :

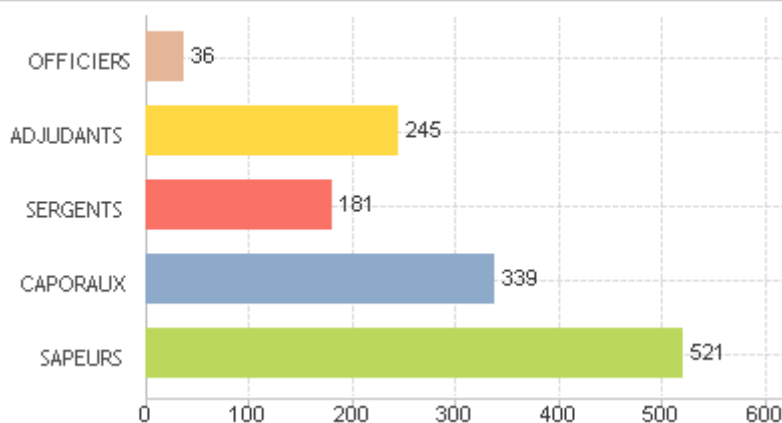
- deux apprentis affectés au Groupement de la Prévention de la Réponse Opérationnelle et au Service Projets et Systèmes numériques.
- 1 géomaticien en CDD au GPRO ;

A noter qu'il n'y a plus d'engagé service civique logisticien.

1.4 Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) – chiffres au 1^{er} septembre 2021

L'effectif de SPV est de 1 322 au 1^{er} septembre 2021 hors SSSM et agents sous double statut professionnel et volontaire soit 3 de plus qu'au 1^{er} septembre 2020.

Effectifs par catégorie de grade

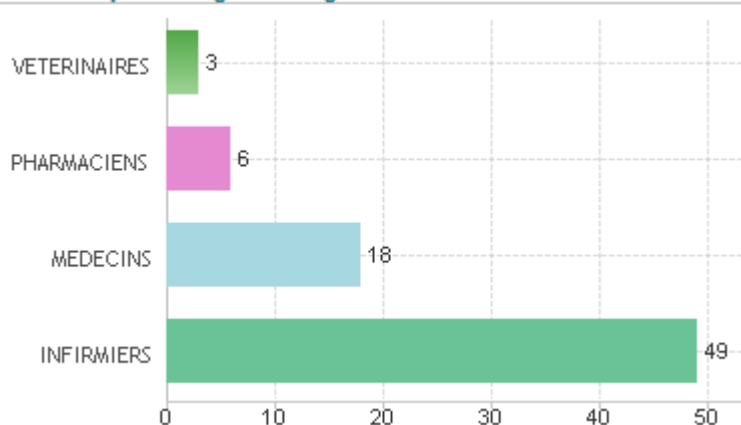


1.5 Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) chiffres au 1^{er} septembre 2021

Le SSSM est constitué

- d'un médecin-chef mis à disposition à 50% par le CHU d'Angers,
- d'un pharmacien gérant de la Pharmacie à Usage Intérieur dont le poste est actuellement vacant,
- de 2 SPP (un infirmier-chef, un adjudant)
- et 2 experts psychologues.
- de 76 SPV dont la répartition est la suivante :

Effectifs par catégorie de grade

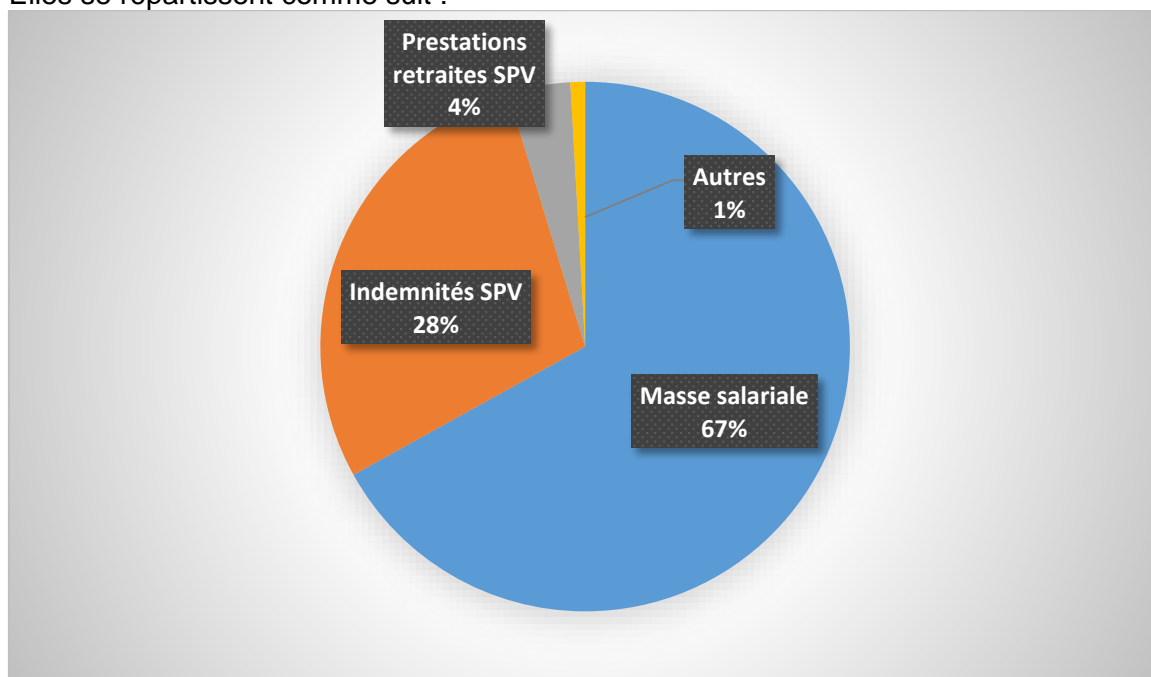


2 - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent, au compte administratif 2020, à 12 803 708.67 €. Elles sont stables par rapport à 2019 du fait de la baisse des indemnités SPV en raison de la pandémie.

Les dépenses de personnel représentent 68% des dépenses de fonctionnement et 79% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles se répartissent comme suit :



Pour 2022, les dépenses inscrites au budget primitif au chapitre 012 « Charges de personnel » s'élèveraient à 13 539 K€ en augmentation de 2% par rapport au BP 2021 du fait notamment de la création de postes de caporaux dans le cadre du passage au régime de garde 12h pour les SPP et la création de postes pour l'équipe projet NexSIS et RRF.

L'enveloppe proposée prend en compte les évolutions suivantes :

- Masse salariale : +1.3% soit +139 K€, les créations de postes étant compensées par des vacances de postes et une optimisation de la pyramide des âges.
- Indemnités SPV : +0.5 % soit +21 K€ en intégrant la réforme des Transports Sanitaires Urgents (TSU).
- NPFR : +30% soit +22 K€ (inscrite désormais dans le chapitre 65 « Autres charges de gestion
- Autres éléments : +110 % soit +134 K€ du fait du transfert de la cotisation assurance statutaire et SPV du chapitre 011 vers le 012.

2.1 Le personnel permanent (Données 2020)

Les rémunérations annuelles brutes s'élèvent à 6 284 465 € dont 2 096 130 € de primes et indemnités soit 33%.

Ces données intègrent partiellement l'impact de la prime de feu (versée à partir du 21/10/2020) mais ne prend pas en compte la mise en œuvre du RIFSEEP qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La décomposition moyenne de la rémunération des SPP (traitement brut)

	Traitement indiciaire (dont NBI)	Régime indemnitaire	Autre*
Catégorie A	54%	45%	1%
Catégorie B	57%	42%	1%
Catégorie C	64%	34%	2%

* Supplément familial de traitement et rémunérations accessoires

La décomposition de la rémunération des PATS (traitement brut)

	Traitement indiciaire (dont NBI)	Régime indemnitaire	Autre*
Catégorie A	67%	32%	1%
Catégorie B	75%	24%	1%
Catégorie C	81%	16%	3%

* Supplément familial de traitement

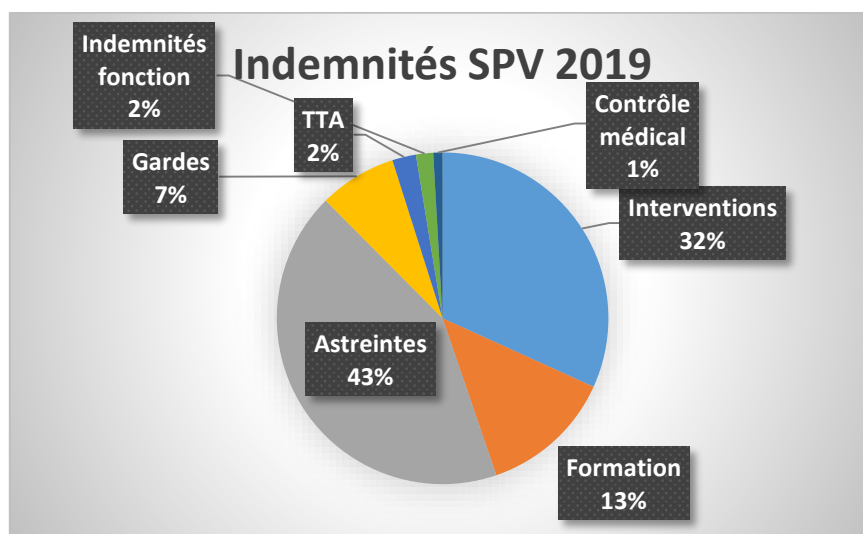
47 agents perçoivent la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) au titre des fonctions exercées pour 39 990 € soit 2 de moins qu'en 2019.

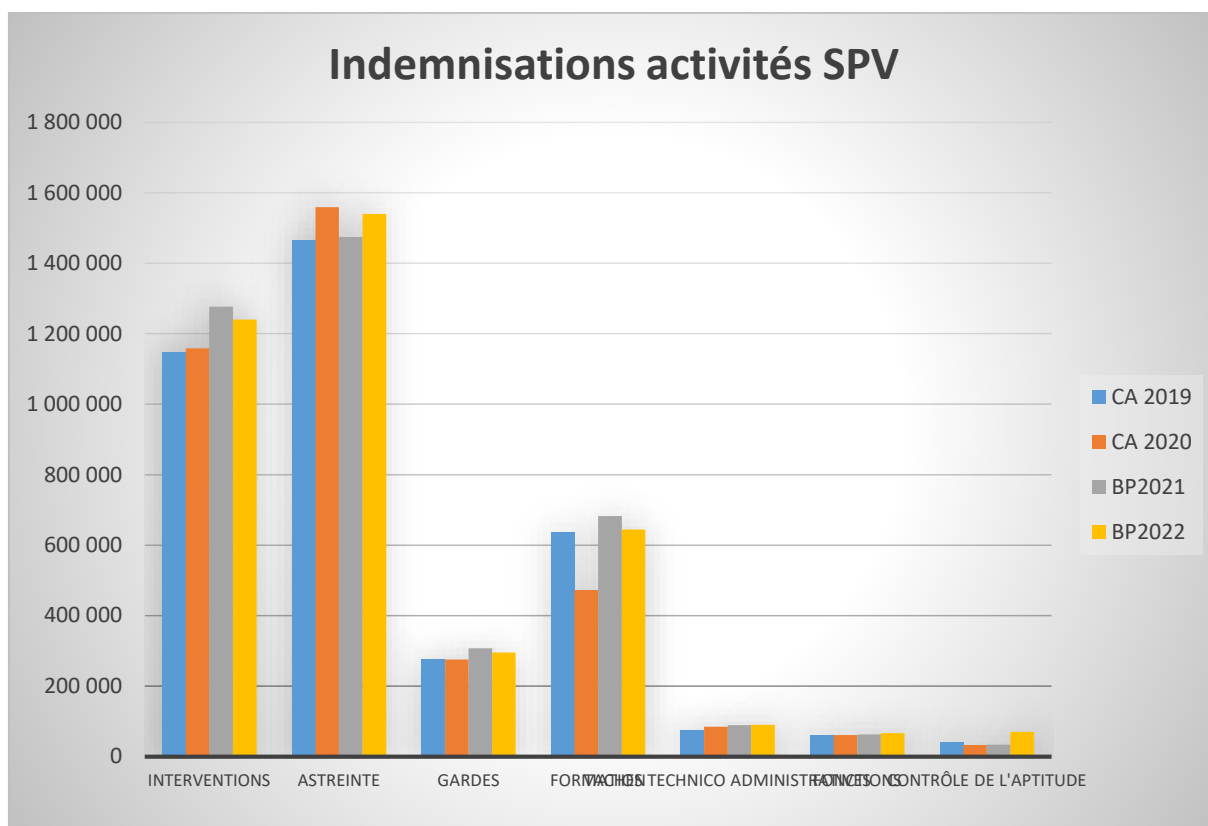
En 2020, les heures supplémentaires (IHST) ont augmenté de 230% par rapport à 2019 (+71 K€) en raison de la fin des rémunérations accessoires (-27 K€) des sapeurs-pompiers professionnels formateurs et la baisse des sapeurs-pompiers professionnels logés. Ces chiffres traduisent le manque d'effectif pour assurer le Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) et les autres missions en particulier la formation dans les CIS mixtes.

16 agents ont bénéficié d'avantages en nature dans le cadre de l'attribution d'un logement par nécessité absolue de service en 2020 pour 50 K€. Ils sont 9 en 2021 et devraient être 5 en 2022.

2.2 Les sapeurs-pompiers volontaires

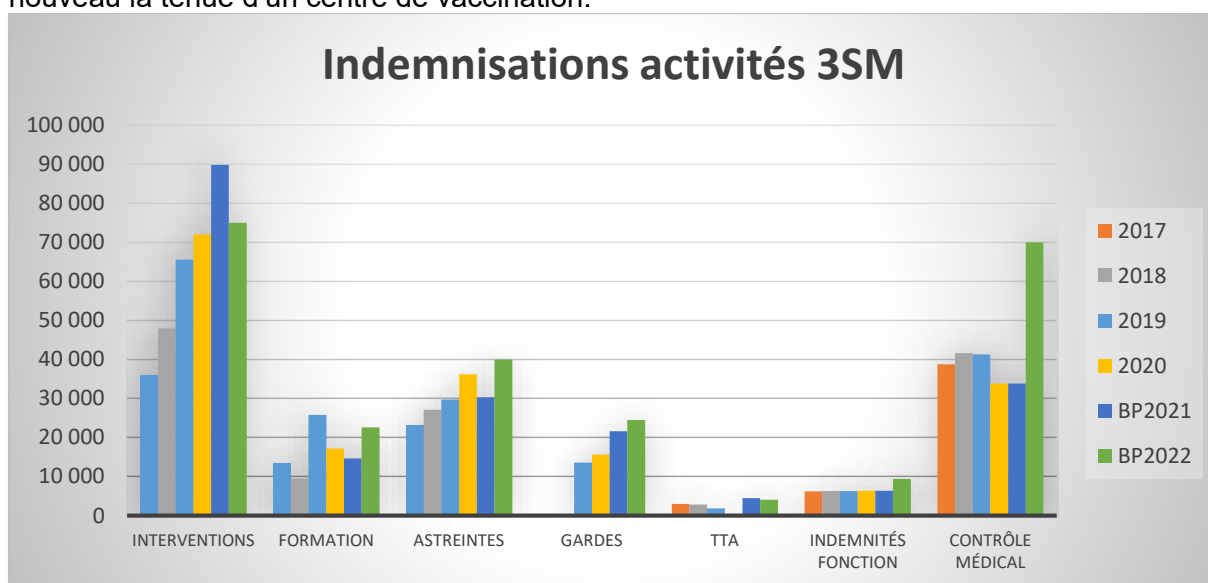
Pour 2020, le SDIS a versé 3 643 373 € d'indemnités aux SPV (-1.71%) pour 2 140 000 heures indemnisées. L'indemnisation moyenne par SPV et par an est de 2 328 €. Pour rappel, le plafond d'indemnités par SPV est fixé à 1 200 soit pour un officier au tarif de la vacation 2020 14 K€.





Les indemnités SPV ont baissé de 1.71% en 2020 (après avoir augmenté de 4% en 2018 et 6% en 2019) en raison de la baisse de l'activité opérationnelle et de l'activité formation liée aux confinements successifs. En 2021, l'activité opérationnelle et l'activité formation ne sont pas revenues au niveau de 2018 et 2019, le montant des indemnités devrait donc être stable et inférieur au BP alors que le montant de la vacation a été revalorisé de 2%. En revanche, les astreintes progressent depuis plusieurs années afin d'accroître le POJ.

Pour 2022, il est prévu une hausse de 0.5% tenant compte d'une revalorisation forfaitaire de 1% et une augmentation de 800 carences ambulances liée à l'expérimentation de la réforme des TSU. Il a été prévu également une enveloppe de 40 K€ si le SDIS devait assumer à nouveau la tenue d'un centre de vaccination.



Les indemnités des activités du 3SM ont progressé de 67% entre 2017 et le BP2021 passant d'un montant d'indemnités de 120 K€ à 200 K€ du fait de l'augmentation de l'activité : développement des VLI infirmiers, mise en place du dispositif VLS EVRON, augmentation du secours à personne et de la sollicitation des personnels du 3SM. Cette politique au bénéfice des mayennais a un impact en termes d'indemnités d'intervention, de formation, et d'astreinte.

Pour 2022, le montant des indemnités 3SM est estimé à 245 K€ soit +45K€ dont 40 K€ au titre des vaccinations.

Les indemnités liées au VLS EVRON (40 K€ en 2020) sont financées intégralement par l'ARS.